

Du "lien citoyen" dans les politiques publiques



Le Conseil de Développement, c'est quoi et ça sert à quoi ?

Placé au cœur des instances du Pays, le Conseil de Développement est composé de 87 membres représentants de la société civile, associés à la réflexion sur l'avenir du territoire, et répartis en 4 collèges :

- > entreprises et activités professionnelles non salariées,
- > organisations syndicales de salariés, des associations de défense d'intérêts collectifs et des fédérations d'éducation populaire,
- > organismes qui participent à la vie collective,
- > personnalités désignées par les communes du Pays.

Le Conseil de développement est un espace pour s'informer et débattre des politiques locales.

Associé à l'élaboration de la charte du Pays et à l'élaboration des programmes d'actions, il participe à leur suivi et à leur évaluation. Même s'il n'a pas de structure juridique propre, il s'est doté d'un règlement intérieur qui prévoit notamment son renouvellement tous les 3 ans.

Le Pays fonctionne en commissions mixtes "élus - conseillers", de co-réflexion et de co-élaboration des actions.

Donner la parole aux acteurs non élus et les associer explicitement aux projets et actions du Syndicat mixte du Pays Yon et Vie, tel est l'objet du Conseil de développement : 87 personnes volontaires, issues de la société civile, contribuent à la réflexion sur l'avenir du territoire. Organe consultatif, destiné à s'informer, débattre des politiques locales et les enrichir, le Conseil "met du lien" citoyen dans les réflexions et actions entreprises. Rappel des réalités de cette structure consultative et expressions d'un Président qui part et de son successeur...

YVES RENO, ANCIEN PRÉSIDENT

Des citoyens-partenaires incontournables

À 75 ans, ayant effectué un septennat à la présidence du Conseil de développement, Yves RENO a estimé qu'il était temps pour lui de passer le relais. Avec le sentiment partagé du verre à moitié vide - "je suis globalement insatisfait de ce que je n'ai pas fait !" nous confie-t-il non sans humour - ou à moitié plein. Il s'en explique...

"La Loi Voynet sur les Pays est une bonne loi : elle a étendu les compétences et coopérations sur des territoires homogènes de développement et des populations plus grandes que les intercommunalités, subordonné l'aménagement à l'impératif du développement durable et associé explicitement la société civile aux travaux des Pays.

À cet égard, le Pays Yon et Vie est un territoire bien dimensionné et cohérent. Même si les différences et disparités existent entre la Communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon et la Communauté de communes Vie et Boulogne... D'autre part,

Yves RENO : "imaginer et projeter le Pays à long terme doit être une ambition individuelle et collective."

En bref...

le Pays ne doit pas être réduit à un opportun "guichet" à financement d'actions locales, mais considéré dans toute sa dimension de structure de projets à l'échelle territoriale !

Le Conseil de Développement a eu le mérite de faire réfléchir et enrichir plusieurs thématiques et actions, en premier lieu l'élaboration de la Charte de Pays et du SCoT initial. Je souhaite que la révision de ce dernier donne lieu à des avancées significatives pour l'évolution de notre territoire.

Citons aussi le rôle actif et constructif du Conseil dans la co-production d'actions, notamment en faveur de l'emploi, thématique prioritaire au regard de l'inadéquation entre l'offre et la demande, des difficultés rencontrées notamment par les jeunes et les femmes, des opportunités d'emplois de proximité...

Nos contributions à la réflexion territoriale et aux actions sur les problématiques économiques, de santé et d'accessibilité, d'habitat, de services et d'agriculture de proximité... ont été réelles, même si il reste beaucoup d'intentions à concrétiser. L'expérience, enrichissante, m'a permis de travailler avec des responsables de tous milieux socioprofessionnels et associatifs. Leurs avis et propositions sont indispensables pour porter un regard pertinent sur les problématiques des catégories de gens qu'ils représentent. Imaginer et projeter le Pays à long terme doit être une ambition individuelle et collective, supposant de tous, élus et conseillers, un engagement résolu, donc une disponibilité et une motivation constantes.

Je fais confiance à mon successeur Gildas Toublanc pour conforter le rôle et l'efficacité du Conseil de développement, et pour en mobiliser les acteurs, citoyens-partenaires incontournables de l'aménagement et du développement durable de notre territoire !"

GILDAS TOUBLANC, NOUVEAU PRÉSIDENT

Penser globalement au bien-être du citoyen

Successeur d'Yves RENO à la présidence du Conseil de développement, Gildas TOUBLANC n'aura pas besoin de "chercher ses marques" : de l'aventure du Conseil de développement du Pays depuis son origine, il en était dernièrement Président de la commission "Agriculture et cadre de Vie".

Quelle impulsion entendez-vous donner au Conseil de développement ?

"Dans la foulée d'Yves Renou, dont je salue le travail, j'entends animer et dynamiser le Conseil de développement, en tenant compte tant de l'évolution du Pays que de l'avènement de la Communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon, deux structures en direction desquelles il va nous falloir structurer et articuler nos propositions.

Le Conseil de développement doit apporter une contribution citoyenne, objective et constructive, en trouvant les moyens de mobiliser la société civile autour des enjeux du développement local."

Comment caractériseriez-vous votre contribution ?

"En commissions mixtes, nous participons activement aux travaux du Pays, pour faire remonter aux élus nos diverses expériences de terrain, proposer et croiser nos regards sur des thématiques dont le Pays pourrait s'emparer. Là où les élus ont parfois "le nez dans le guidon", nous devons être une instance de débat et une force de propositions prospectives. Nous avons une grande responsabilité vis-à-vis des générations futures. Il s'agit donc de

se demander "quelle société voulons-nous dans le futur sur notre territoire" de façon à construire l'avenir ensemble, toutefois sans ambiguïté : les maîtres d'œuvre restent les instances élues !"

Quelles thématiques vous semblent-elles prioritaires pour le territoire ?

"Aujourd'hui la priorité est le Scot. Toutes les instances et tous les acteurs doivent s'impliquer autour de l'intérêt territorial commun, plutôt que pour leurs "chapelles" : ça n'a plus de sens de jouer à Astérix dans son petit village, il s'agit de construire le Pays avec une vision globale à l'échelle d'un territoire cohérent.

Les circuits courts, la santé, sont des projets en cours dont nous sommes partie prenante. Et par autosaisine, nous avons commencé à réfléchir sur d'autres thématiques : l'autonomie des jeunes, les personnes âgées, les emplois de demain... qui sont des enjeux majeurs pour notre territoire mais qu'il conviendra de hiérarchiser avec les élus.

À mon sens, et c'est valable que l'on soit élu ou conseiller, il ne s'agit pas simplement de réfléchir et d'agir au travers du seul prisme de l'environnement et des facteurs économiques, mais de penser globalement au bien-être du citoyen !"

Gildas TOUBLANC : se demander "quelle société voulons-nous dans le futur sur notre territoire."

Créaventures au collège® 2011/2012 Les collégiens en studieuse étude... de marché

8 établissements, 9 classes et 166 élèves du Pays Yon et Vie participent à la 5^{ème} édition des Créaventures au collège®, programme de sensibilisation des 3^{èmes} - Option découverte professionnelle à la création d'entreprise. En janvier dernier, au Collège des Gondoliers de La Roche-sur-Yon, les jeunes "créaventuriers" découvraient les vertus et les contraintes de l'indispensable étude de marché préalable...

Penser un produit ou un service, c'est bien. Réaliser l'étude de marché ad hoc c'est mieux ! "On n'aborde plus l'entreprise dans les nouveaux programmes de 3^{ème}, donc les élèves découvrent un univers quasiment inconnu. Avec le concours de l'animateur Marc GUIET (mandaté par le Cabinet Kiose, créateur du concept), notre premier travail consiste à leur faire comprendre qu'on ne crée pas

une entreprise pour soi, mais pour répondre à un besoin !", expliquent Frédérique Jourdan et Vianney Raballand, enseignants.

Armoire à rangement intelligent, bijoux de peau, téléphone adapté aux personnes handicapées... Pas de carence en phosphore constatée chez les jeunes créateurs, dont les travaux seront présentés lors de la traditionnelle remise des prix en juin prochain.

Les collégiens participants :

Alexandre Soljenitsyne (Aizenay), Sainte Marie (Aizenay), Antoine de Saint-Exupéry (Belleville-sur-Vie), Haxo, Les Gondoliers, Herriot (La Roche-sur-Yon) Saint-Louis (La Roche-sur-Yon) ; le Puy Chabot (Le Poiré-sur-Vie).



**Thermographie aérienne
Les résultats de votre habitation toujours disponibles dans votre mairie. N'hésitez pas à venir les voir !**

Afin de favoriser les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables, le Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie a réalisé sur les hivers 2009 / 2010, une opération de thermographie aérienne sur l'intégralité de son territoire. Les résultats concernant votre propre logement sont consultables à la mairie de votre domicile.

Yon & Vie

Editorial



Jacques AUXIETTE

Président du Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie

2012 : combativité et solidarité

Dans le contexte - international et national - que l'on connaît, je présente à chacun-e d'entre vous mes meilleurs vœux pour la nouvelle année. La période difficile invite élus et conseillers de développement du Pays Yon et Vie à se montrer encore et toujours plus unis, combatifs et solidaires, au service des habitants et particulièrement des plus défavorisés.

L'initiative et la capacité d'agir des élus locaux doivent être d'autant plus soutenues que l'aménagement de notre territoire touche à tous les domaines de votre vie, et relève des compétences de ses collectivités et des interventions de ses acteurs socio-professionnels.

C'est dans ce sens que le Conseil régional que je préside a défini une nouvelle politique territoriale contractuelle pour répondre en proximité aux besoins des territoires comme le nôtre :

- la confirmation de l'effort financier régional vers les territoires, à l'appui de nouveaux contrats régionaux ;
- la prise en compte des territoires de réflexion adossés à des périmètres de Schéma de Cohérence Territoriale (c'est le cas du Pays Yon et Vie, qui engage actuellement la révision de son SCoT) ;
- des priorités d'actions en termes d'économie et d'emploi, de solidarités humaines et territoriales, de mobilités et d'environnement... croisant celles du Pays Yon et Vie ;
- la création d'un Fonds régional d'études stratégiques pouvant venir abonder des études jugées prioritaires par les territoires, comme celles déjà initiées par le Pays Yon et Vie (Plan climat, Diagnostic Santé, etc.).

Je me plais parfois à constater que le Pays Yon et Vie constitue un exemplaire laboratoire pour les politiques territoriales de la Région, doublé d'un modèle pour bien d'autres Pays. En atteste le contenu de ce magazine :

- la révision du SCoT constitue une formidable opportunité de donner plus de corps, de solidarité et de perspectives de développement à notre Pays. Elle va nous permettre d'intégrer des évolutions législatives et institutionnelles, mais aussi de l'adapter à la lutte contre le changement climatique et les émissions de gaz à effet de serre... > Page 1
- le Conseil de développement "met du lien citoyen" dans les travaux du Pays Yon et Vie. Yves Renou en quitte la présidence, Gildas Toubanc lui succède. Je salue publiquement le premier pour sa contribution à notre territoire, et j'invite le second à conforter le Conseil de développement dans son rôle prospectif et "d'aiguillon" de nos politiques... > Page 4
- le Contrat nature signé avec la Région vient abonder des actions favorisant un maillage naturel de notre territoire et de sa biodiversité. L'enjeu de préservation de notre patrimoine naturel n'est pas seulement environnemental, mais aussi économique (agriculture, tourisme...) et social (bonnes pratiques favorables au bien-être de la population). > Page 2
- l'accompagnement de 14 communes sur l'approvisionnement de restaurants scolaires en produits locaux et/ou bio, pour une agriculture de qualité et de proximité respectueuse de l'environnement ; une alimentation saine et diversifiée ; la diminution des transports et de la consommation d'énergie ; de meilleures retombées économiques... > Page 3

Au nom des élus, des conseillers de développement et des techniciens du Pays Yon et Vie, très bonne année 2012 à toutes et à tous.



Schéma de Cohérence Territoriale

Bon pour une ambitieuse révision !

Adopté en 2006, le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) a permis d'établir des orientations cohérentes à l'échelle du Pays Yon et Vie, en matière d'économie, habitat, cadre de vie, déplacements, environnement... L'heure est venue d'engager sa révision, pour intégrer les évolutions législatives (loi Grenelle en 2010) et institutionnelles (création de la Communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon), mais aussi pour l'adapter à la lutte contre le changement climatique et les émissions de gaz à effet de serre (Plan Climat). Le point avec Jean-Louis BATIOU, maire de Saint-Florent-des-Bois et animateur du groupe de réflexion SCoT du Pays...



Jean-Louis BATIOU : "nous sommes attendus sur du plus cohérent, du plus construit en matière de développement durable."

Pouvez-vous nous rappeler en quoi consiste le SCoT ?

"Conduire des politiques d'envergure suppose de réfléchir à l'échelle du bassin de vie du Pays Yon et Vie. En l'espèce, le SCoT constitue un outil d'aménagement et de développement durable du territoire, mais aussi un document d'urbanisme opposable. Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) doivent en respecter les orientations. Ainsi, toute modification, révision simplifiée ou révision générale d'un PLU doit-elle être soumise au vote du Comité Syndical du Pays, après examen par notre groupe de travail SCoT."

Comment la révision va-t-elle se dérouler ?

"La procédure, qui associe les 2 intercommunalités, le Conseil de Développement du Pays, les services de l'État, les chambres consulaires... sera accompagnée par l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise (AURAN). Elle devrait durer environ 2 ans selon le séquençage suivant :

- > Diagnostic et état initial de l'environnement
- > Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- > Élaboration du Document d'Orientations et d'objectifs (DOO)
- > Enquête publique
- > Approbation du SCoT.

Parallèlement, une évaluation environnementale sera réalisée par un bureau d'études à partir d'un état initial, pour vérifier que les facteurs environnementaux sont bien pris en compte dans les orientations adoptées.

Des réunions intermédiaires seront organisées au titre de la concertation avec les habitants et autres acteurs du territoire, des informations seront diffusées par l'intermédiaire du Journal Yon et Vie, les magazines et les sites internet des collectivités et du Syndicat Mixte."



Par rapport au SCoT actuel, que devra intégrer le prochain ?

"La loi nous impose de considérer nombre de problématiques d'aménagement et de développement durable du territoire :

- > analyser notre consommation de terrains depuis 10 ans
- > chiffrer les surfaces d'urbanisation à venir, économiser l'espace, préserver nos terres agricoles et espaces naturels
- > intégrer le problème des déplacements dans nos politiques d'aménagement (transports collectifs, cheminements doux, covoiturage, positionnement des équipements et des activités pour limiter l'usage de l'automobile, etc.)
- > inciter à construire des logements sur des surfaces plus réduites, densifier nos bourgs et villes
- > préciser l'offre de nouveaux logements, en favorisant la mixité sociale, en considérant et en améliorant le parc existant
- > dessiner et renforcer les continuités écologiques pour préserver la biodiversité (trame verte et bleue)
- > définir les implantations préférentielles des commerces..."



Quelles sont les clés d'un futur "bon" SCoT ?

"Le SCoT initial, peu contraignant, constituait une première et nécessaire étape, chaque commune, chaque maire ayant sa propre culture de l'urbanisme. Mais aujourd'hui, les enjeux sont tels qu'il faut sortir de cette vision locale pour les appréhender ensemble à l'échelle du Pays.

Nous sommes attendus sur du plus cohérent, du plus construit en matière de développement durable. J'observe d'ailleurs que les élus se mobilisent au sein du groupe de travail, se réapproprient donc le SCoT et s'inscrivent dans sa dynamique de co-construction.

Pour autant, ce ne sera pas simple, notamment au regard de la densification urbaine ou encore de la relation urbanisme-transports... Mais nous avons l'opportunité de rendre notre territoire plus attractif et cohérent, dans un environnement attractant. À nous d'être ambitieux, pragmatiques et concrets. Par exemple, s'agissant du rééquilibrage Nord/Sud, l'activité économique continuant à se concentrer au Nord, faisons valoir les autres atouts du Sud, le contournement, la Vallée de l'Yon, le développement écotouristique..."



Contrat Nature

500 000 € pour préserver le maillage écologique du territoire

LA ROCHE-SUR-YON

Continuité écologique, inventaire des zones humides, protection d'espèces menacées

"La ville et ses partenaires développent de nombreuses actions de préservation de l'environnement, de la restauration de berges à une gestion plus écologique des espaces naturels préservant l'habitat d'espèces, en passant par la réduction des produits phytosanitaires. Nous avons en outre mené des études "biodiversité" sur les vallées : le site internet <http://biodiversite.ville-larochesuryon.fr/> compile les connaissances recueillies et présente la faune et la flore des sites naturels majeurs de l'agglomération yonnaise", rappelle Stéphane IBARRA, adjoint à l'Environnement et au cadre de vie de La Roche-sur-Yon.



Stéphane IBARRA : "on travaille de concert sur de vrais enjeux écologiques à long terme !"

Dans le cadre du Contrat Nature, près de 160 000 € (financés à hauteur de 80 % par la Région et de 20 % par la Ville) vont permettre de conforter ces acquis au travers de la mise en place de cinq actions prioritaires :

- 1 > gestion de la continuité écologique entre les sites de Moulin Papon et du Moulin Neuf ;
- 2 > gestion différenciée sur le site de Moulin Crépet ;
- 3 > inventaire des zones humides du territoire de la commune ;
- 4 > gestion conservatoire en faveur de la population d'*Hygromia cinctella*, escargot très rare ;

5 > aménagement d'un "loutrodoc" (permettant le passage des loutres) sur la RD746 (route de Luçon) au niveau de la Riallée.

S'agissant du "loutrodoc", la Riallée, corridor écologique majeur pour le Pays, est actuellement "coupée" par une route départementale à forte circulation. Le dispositif prévoit la mise en place d'une buse sèche au niveau de ce point noir en termes de mortalité de la loutre, espèce emblématique de la biodiversité du territoire. La Ville lance ainsi une étude dans le cadre de la "Loi sur l'eau" pour s'assurer de la faisabilité technique et réglementaire du projet. À défaut, une autre solution sera envisagée.

"Le Contrat nature est emblématique de la complémentarité entre les collectivités et de la pertinence des leviers mis en œuvre : la volonté politique de la Région, le rôle incitatif du Pays qui a conduit l'étude territoriale, l'engagement de la Ville et de l'Agglomération... De concert, nous travaillons sur de vrais enjeux écologiques à long terme !" conclut Stéphane IBARRA.



En 2011, la Région lançait un appel à projets "Contrat nature", dispositif pour accompagner les territoires dans leurs projets de préservation et de valorisation des continuités écologiques. Seuls 4 territoires sur l'ensemble des Pays de la Loire ont été retenus, parmi lesquels le Pays Yon et Vie, résultat d'un travail de mobilisation des communes et intercommunalités. À la clé, 500 000 € complétés par 152 808 € de crédits européens FEADER.

En 2008, le Pays a réalisé un diagnostic de ses espaces naturels majeurs, assorti de préconisations. Le Contrat nature va permettre de concrétiser une partie de ces recommandations et de favoriser la mise en œuvre d'actions issues du Plan Climat, en

cohérence avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le programme européen LEADER du Pays.

La Communauté d'agglomération et 12 communes* du Pays vont bénéficier de 80 % de subventionnement d'actions locales à l'instar de La Roche-sur-Yon et de Saint-Denis-la-Chevasse...Le Pays porte quant à lui 2 actions transversales : l'une, concerne l'intégration des problématiques de préservation des chauves-souris dans l'entretien des ponts (4 000 € de la Région), et l'autre, plus expérimentale, porte sur la place des espaces agricoles dans la trame verte et bleue du Pays Yon et Vie (40 000 € de la Région).

* La Roche-sur-Yon, Aizenay, Dompierre-sur-Yon, Saint-Florent-des-Bois, la Chaize-le-Vicomte, la Ferrière, Les Clouzeaux, Landeronde, Nesmy, LeTablier, Saint-Denis-la-Chevasse, Venansault



SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE

L'aménagement de la Coulée verte de la Boulogne

Au nord-est de Saint-Denis-La-Chevasse, en plein développement urbanistique, la vallée de la Boulogne représente un espace privilégié de respiration et de promenade pour la population. Elle devrait intégrer des cheminements doux pour desservir les nouvelles zones adjacentes d'habitat et de services... sans nuire au développement de la biodiversité existante et à la tranquillité de la faune. D'où un soin particulier à apporter aux tracés et équipements piétonniers.

Parmi les nécessaires aménagements, plusieurs seront pris en compte dans le cadre du Contrat nature (62 000 € dont 34 100 € de la Région et 15 500 € de financement FEADER) :

- > une étude du site - en collaboration avec la LPO - pour conserver/améliorer le corridor écologique que constitue la rivière dans sa traversée du bourg,
- > un cheminement piéton dans la vallée verte avec des aménagements au-dessus des écoulements d'eau du lotissement de la Roche Boursault,
- > une passerelle bois au-dessus de la rivière pour favoriser le déplacement des piétons à travers la commune,

> le remodelage du terrain en rive droite pour renforcer le rôle d'expansion de crue de la zone humide,

> l'aménagement du trottoir le long de la rue Jean Yole pour le rendre accessible aux Personnes à mobilité réduite,

> une gestion différenciée des prairies et de la ripisylve (formation végétale, souvent boisée, qui affleure les cours d'eau ou rivières).

Adjoint au maire, Bernard GILBERT souligne en l'espèce "la volonté affirmée du maire et de l'équipe municipale d'adopter les bonnes pratiques en matière d'urbanisme et d'utilisation des espaces naturels. En bordure de la Coulée verte, nous réalisons actuellement le nouveau quartier de la Roche Boursault, un lotissement à habitations écologiques (première tranche de 25 lots de 450 à 800 m², dont une dizaine encore disponible), ainsi qu'un ensemble "maison médicale (médecins et infirmières) et logements locatifs". Il s'agit donc de concilier de nécessaires cheminements doux avec la prise en compte du rôle de corridor écologique et de l'intérêt naturel du site. Les actions programmées dans le cadre du Contrat nature doivent nous permettre de mettre ces éléments en cohérence !"



Bernard GILBERT : "Concilier l'urbanisation et le rôle de corridor écologique de la Coulée Verte."



Un projet d'aménagement spécifique pour la loutre, espèce emblématique de la biodiversité du territoire.

Circuits courts

La restauration collective veut cuisiner local et/ou bio

Dans le cadre de sa stratégie LEADER, le Pays Yon et Vie entend pérenniser l'activité agricole périurbaine, notamment via le développement des circuits courts et des produits issus de l'agriculture biologique. Une action d'accompagnement des communes, sur l'approvisionnement de leurs restaurants scolaires en produits locaux et/ou bio, est ainsi entreprise depuis novembre 2011 : mandaté par le Pays, le Groupement des Agriculteurs Biologiques de Vendée (GAB85) réalise un état des lieux dans 14 communes volontaires : Aizenay, Aubigny, Belleville-sur-Vie, Dompierre-sur-Yon, Landeronde, Les Clouzeaux, La Genétouze, Le Poiré-sur-Vie, Mouilleron-le-Captif, Nesmy, Saint-Denis-la-Chevasse, Saint-Florent-des-Bois, Thorigny, Venansault. Suivront la définition d'un plan d'actions spécifique par commune, des formations pour le personnel de cuisine, des temps de rencontre et de sensibilisation entre acteurs, et enfin le suivi et l'évaluation des démarches engagées...



Au restaurant scolaire de Landeronde, 220 couverts en 2 services pour les 2 écoles (publique et privée). De gauche à droite : Claire Brachet (GAB85), Cécile Olivier (adjointe), Jean-Charles Galenne (enseignant), Roselyne Jolly (gestionnaire), Marie-Christine Jolly (cuisinière)

L'ENTRÉE

Les appétissantes perspectives de la démarche

Ce soir de décembre 2011 à l'école publique de Landeronde, Cécile OLIVIER (adjointe au maire), Jean-Charles GALENE (enseignant en charge de la direction), Roselyne JOLLY et Marie-Christine JOLLY (respectivement gestionnaire et cuisinière du restaurant scolaire) sont volontairement "en retenue"... pour la bonne cause : sous la houlette de Claire BRACHET (GAB85), il s'agit de dresser le diagnostic du restaurant scolaire local, à l'appui d'un questionnaire complet : organisation de la production et de la distribution, budget, élaboration des menus, moyens matériels et humains, produits et fournisseurs, expériences ou projets avec des produits locaux ou bio... tout doit y passer !

Claire Brachet prend préalablement soin de présenter les mérites respectifs et complémentaires du "local" et du "bio" et de répréciser les nombreux intérêts de la démarche :

- > le soutien à une agriculture de qualité et de proximité, voire bio, plus respectueuse de l'environnement ;
- > l'opportunité de proposer une alimentation saine et diversifiée, composés de produits goûteux et de saison ;
- > la contribution à la diminution des transports, à la réduction de la consommation énergétique ;
- > de meilleures retombées économiques sur le territoire, le maintien ou la création d'emplois, le renforcement des liens sociaux entre producteurs et consommateurs, etc.

LE PLAT DE RESISTANCE

Questions-réponses à la carte pour les convives !

Un débat s'en suit alors autour des attentes, objectifs et questionnements respectifs des acteurs locaux en matière d'introduction de produits locaux et/ou bio...

L'élue, Cécile OLIVIER, "la municipalité s'inscrit

avec détermination dans le développement durable. En attestent nos avancées environnementales - certaines initiées par le Conseil municipal des jeunes - comme le désherbage thermique, notre engagement dans le Contrat nature du Pays Yon et Vie ou encore la valorisation de nos espaces verts et naturels. Nous encourageons donc la démarche entreprise dans la mesure de nos possibilités."

- Claire BRACHET : "le futur Plan d'actions sera adapté à vos spécificités et contraintes locales. Il intègrera le choix des produits, le programme de formation des personnels, gestionnaires, élus et producteurs, les possibilités d'approvisionnement, la gestion des coûts, la conception des menus, la sensibilisation des élèves et parents. Nous prévoyons des temps de rencontre, d'échanges d'expériences et de sensibilisation des acteurs."

L'enseignant, Jean-Charles GALENE, "le temps du repas doit être celui du bien se nourrir, d'être bien accueilli et bien éduqué, car c'est aussi un temps et un support d'apprentissage. En l'espèce, la démarche devrait pouvoir être intégrée dans le temps scolaire, car elle offre de multiples angles pédagogiques : apprendre à apprécier ce que l'on mange, respecter ceux qui préparent et ceux qui servent les repas, découvrir où, par qui, comment sont produits les aliments, "du champ à l'assiette"..."

- Claire BRACHET : "en matière pédagogique, de multiples outils et ressources existent : des sorties "à la ferme", la mise en place d'un jardin, des expositions faites par les élèves ou créant un cadre informatif et incitatif au sein du restaurant, des jeux

et des animations à thème, en rapport avec des produits locaux pour en faire apprécier la diversité de goûts et d'aspects, ou en lien avec une saison..."

La gestionnaire, Roselyne JOLLY, "nous sommes ouverts et favorables à la démarche, mais il faut impérativement que l'on découvre les possibilités offertes en termes d'approvisionnement, les éventuelles contraintes induites en matière de réorganisation, de coûts ou encore de mise en œuvre... Nous devons aussi bien informer et remobiliser les parents, assez peu présents lors des 4 réunions annuelles de notre commission "menus".

- Claire BRACHET : "les filières de producteurs locaux se structurent de façon soutenue. La démarche s'effectuera à votre rythme : en introduisant progressivement les produits, en "créant l'évènement" pour que la nouveauté surprenne agréablement... Le succès résidera dans la sensibilisation des familles et le coût constant du repas qu'elles payent. À cet égard, la proximité de production et la réduction des intermédiaires contribuent à diminuer les coûts. On peut

aussi mutualiser les achats, mieux équilibrer les portions, les protéines animales et végétales et les céréales, disposer de produits de qualité générant moins de perte à la cuisson ou à la consommation..."

La cuisinière, Marie-Christine JOLLY, "cette perspective est tout à fait intéressante, moyennant les réserves déjà émises. Ça suppose

de pouvoir et de savoir mettre de la nouveauté dans nos pratiques, à moyens matériels et humains constants, pour réaliser et mettre en valeur des produits et des menus inédits... avec un peu d'inconnu quant à l'accueil que les enfants leur réserveront."

- Claire BRACHET : "développer une alimentation saine, locale et de saison dans les menus quotidiens, découvrir les alternatives pour une agriculture et des repas plus respectueux de l'environnement, c'est tout l'objet des formations programmées dans le cadre de la démarche : choix et valorisation des produits,

techniques culinaires appropriées, maîtrise des budgets, conduite du changement, impact environnemental de l'alimentation... Autant de nouvelles compétences pouvant contribuer à une véritable valorisation de vos métiers de restauration scolaire !"

LE DESSERT

Des diagnostics hétérogènes, des attentes similaires

A l'heure où nous mettons sous presse, Claire BRACHET bouclait sa tournée-diagnostic des 14 communes volontaires. L'occasion de faire un point avec elle sur cette étape et sur les perspectives de la démarche...

Premier constat, les diagnostics s'avèrent forcément hétérogènes à plusieurs égards :

- > la dimension des restaurants, variant de 95 couverts (Thorigny) à 600 couverts (Dompierre-sur-Yon),
- > leur spécificité de cuisine seulement scolaire ou centrale (école, EPHAD...),
- > l'état plus ou moins avancé de leurs motivations, projets et actions, en termes d'approvisionnement local et/ou bio.

Toutefois, les attentes, elles, s'avèrent aussi similaires que récurrentes :

- > le besoin d'information sur les produits et les producteurs,
- > la nécessité de faire des tests avant de servir des nouveautés aux convives,
- > la crainte du surcoût et le défi : trouver les moyens de le lisser,
- > l'intérêt des cuisiniers, gestionnaires et élus pour les formations à venir, les échanges d'expérience, le "réseautage",
- > l'importance du lien entre "pause repas" et pédagogie, l'implication de l'ensemble des acteurs...

"La commission restauration locale a tenu sa première réunion le 25 janvier, l'occasion de confronter les réalités des uns et des autres, d'identifier de possibles mutualisations ou projets collectifs... Il y a une forte attente de propositions concrètes, qui seront matérialisées dans les futurs plans d'actions que nous allons désormais établir. Et au mois de juin prochain, nous évaluerons les actions entreprises, en souhaitant qu'elles enclenchent une dynamique durable !" conclut Claire Brachet.

Contacts

GAB 85
Claire BRACHET > Tél. 02 51 05 33 38

Pays Yon et vie
Pascaline YOU > Tél. 02 51 06 98 77